

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 527

25 février 2015

### SOMMAIRE

Allianz Global Investors Fund .....	25296	J Manhattan Luxco S.à.r.l. ....	25272
Alpha Group (SPF) S.A. ....	25252	Journées Musicales Mondorf .....	25270
Azur Investments Holding S.A. ....	25296	Juno Pharmaceuticals Luxembourg .....	25270
BE OK Consulting S.A. ....	25259	Lemon Tree S.A. ....	25250
Bridge Investment Holding S.A., SPF ....	25259	Léon KREMER & Fils S.à r.l. ....	25269
Caramel S.à.r.l. ....	25258	Liberty Management Invest S.A. ....	25269
CEREP Esslingen S.à r.l. ....	25253	Loki Invest S.A. ....	25288
Citée Car .....	25253	LSF5 Giga Holdings S.à r.l. ....	25251
COM4 .....	25256	Maranello Investments S.A. ....	25251
Community Investing Fund .....	25282	Maranello Investments S.A. ....	25251
Compass Consulting S.A. ....	25253	Marsch & McLennan Companies Regional Holdings S.à r.l. ....	25291
CORPORE + SANO Benelux S.A. ....	25283	Marthilor S.à r.l. ....	25294
Cramer S.A. ....	25258	Matrixx Investments Venture S.A. ....	25250
Decospar Holdings S.à r.l. ....	25285	Meca-Concept SA .....	25250
DJ Manhattan Luxco S.à r.l. ....	25287	Peralva S.à r.l. ....	25250
ECP International S.A. ....	25252	Phoenicia S.A. ....	25250
Ets Boulet S.A. ....	25252	Princium S.A. ....	25251
Ewart X s.à r.l. ....	25253	SCG SDL Co-Invest S.à r.l. ....	25252
Globalance .....	25259	S.P.I.C.S. Computing Solutions S.A. ....	25252
Golden Eagle Energy S.à r.l. ....	25265	Steseler Uebstbaugenossenschaft .....	25286
Groupe Cynotechnique .....	25268		
Ironman Luxembourg S.à r.l. ....	25273		

**Peralva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1732 Luxembourg, 1, rue Joseph Hess.

R.C.S. Luxembourg B 76.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2015011589/10.

(150013280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

**Phoenicia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 73.902.

Les comptes annuels au 18/11/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015011593/10.

(150013110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

**Meca-Concept SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3752 Rumelange, 2, rue Saint Sébastien.

R.C.S. Luxembourg B 86.093.

En ma qualité de commissaire aux comptes de la société de droit luxembourgeois MECA-CONCEPT S.A., je vous fais part de ma démission de la fonction que vous m'avez attribuée à compter de ce jour.

Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 2014.

N. CARELLE.

Référence de publication: 2015011511/10.

(150012760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

**Matrixx Investments Venture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015011509/13.

(150013366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

**Lemon Tree S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.866.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'Administrateur dans votre société, avec effet immédiat.

Le 12 janvier 2015.

P. OSIEKA.

Référence de publication: 2015011449/10.

(150013511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

**Maranello Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 119.746.

G.T. Fiduciaires S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, fait savoir qu'elle démissionne de son poste d'administrateur de la société MARANELLO INVESTMENTS S.A., inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B119746, avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2015.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015011474/14.

(150012911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

**Maranello Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 119.746.

Monsieur Gernot KOS, demeurant à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, fait savoir qu'il démissionne de son poste d'administrateur de la société MARANELLO INVESTMENTS S.A., inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B119746, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2015.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015011475/14.

(150012911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

**LSF5 Giga Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 119.052.

Le bilan de clôture de liquidation au 22 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2014.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015011466/12.

(150013034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

**Princium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 184.868.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 11 décembre 2014.*

Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le siège social de la Société au 11, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2014.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015011577/13.

(150012678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

**S.P.I.C.S. Computing Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 80.846.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015011639/10.

(150013073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

---

**Alpha Group (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.802.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2015011821/10.

(150014457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

---

**SCG SDL Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.498.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011660/10.

(150013439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

---

**ECP International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.000.

Je soussignée, vous notifie par la présente et prie de bien vouloir accepter ma démission avec effet immédiat, de mes fonctions d'administrateur de votre société.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Vania Baravini.

Référence de publication: 2015011962/10.

(150013724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

---

**Ets Boulet S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 100.772.

Par la présente, la Fiduciaire ROMAIN ZIMMER dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège social 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg, de la Société Anonyme Ets Boulet S.A. (inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 100772.

Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Romain ZIMMER.

Référence de publication: 2015011954/10.

(150013670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

---

**Ewart X s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 188.563.

—  
*Extrait des résolutions du conseil de gérance du 21 janvier 2015*

Il résulte d'une décision du conseil de gérance que le siège social de la Société est transféré au 39, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011958/13.

(150013946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

---

**Compass Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8232 Mamer, 3, rue de Holzem.  
R.C.S. Luxembourg B 79.735.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2015011914/10.

(150014464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

---

**CEREP Esslingen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 156.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011908/10.

(150014279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

---

**Citée Car, Société Anonyme.**

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.  
R.C.S. Luxembourg B 163.321.

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of January.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg);

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of the company "Citée Car", with registered office in L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), section B, number 163.321, incorporated by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on the 31<sup>st</sup> of August 2011, published in the Mémorial C number 2643 on 31<sup>st</sup> of October 2011. The articles of incorporation have been amended by a deed of:

- Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on the 31<sup>st</sup> of May 2012, published in the Mémorial C number 2277 on the 13<sup>th</sup> of September 2012.

- Maître Jean SECKLER, residing in Junglinste, on the

- 27<sup>th</sup> of September 2012, published in the Mémorial C number 2944 on the 5<sup>th</sup> of December 2012,

- 16<sup>th</sup> of January 2013, published in the Mémorial C number 889 on the 15<sup>th</sup> of April 2013,

- 11<sup>th</sup> of July 2013, published in the Mémorial C number 2451 on the 3<sup>rd</sup> of October 2013,

- 2<sup>nd</sup> of August 2013, published in the Mémorial C number 2406 on the 30<sup>th</sup> of September 2013, and

- 4<sup>th</sup> of April 2014, published in the Mémorial C number 1620 on the 24<sup>th</sup> of June 2014.

The meeting is presided by Mr Bob PLEIN, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Transfer the registered office to L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, Avenue des Hauts-Fourneaux, and subsequent amendment of articles 4 and 10 of the By-Laws.

2.- Appointment of Mr Hua Wui Viktor Meng residing in 2 Salisbury Street, London W3 8NW, UK, as director of the Company.

3.- Increase the number of directors at 5

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to transfer the address of the registered office to L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, Avenue des Hauts-Fourneaux.

*Second resolution*

The general meeting decides, amend articles 4 and 10 of the By-Laws in order to give it the following wording:

“ **Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in Esch-sur-Alzette, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors. In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by one of the executive organs of the Company which has powers to commit the Company for acts of daily and ordinary management.”

« **Art. 10. General meetings.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Esch-sur-Alzette at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Wednesday of the month of April at 2.00 pm. If such day is not a bank business day, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.»

*Third resolution*

The general meeting ratifies the co-optation by the Board of Directors on the 24<sup>th</sup> of April 2014, and confirms as Director:

Mr Hua Wui Viktor MENG, Director, born in Wien (Austria) on the 5<sup>th</sup> of May 1974, residing in à 2 Salisbury Street, London W3 8NW, United Kingdom

His mandate shall end at the issue of the annual general meeting held in 2019.

Following the foregoing resolutions the number of directors was increased to five (5).

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 1.000.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le neuf janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Citée Car", avec siège social à L-2370 Howald, 1, rue Peterelchen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 163.321, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 août 2011, publié au Mémorial C numéro 2643 du 31 octobre 2011. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par:

- Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mai 2012, publié au Mémorial C numéro 2277 du 13 septembre 2012, et

- Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du:
  - 27 septembre 2012, publié au Mémorial C numéro 2944 du 5 décembre 2012,
  - 16 janvier 2013, publié au Mémorial C numéro 889 du 15 avril 2013,
  - 11 juillet 2013, publié au Mémorial C numéro 2451 du 3 octobre 2013,
  - 2 août 2013, publié au Mémorial C numéro 2406 du 30 septembre 2013, et
  - 4 avril 2014, publié au Mémorial C numéro 1620 du 24 juin 2014.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bob PLEIN, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1.- Transférer du siège social au L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, Avenue des Hauts-Fourneaux et modification afférente des articles 4 et 10 des statuts

2.- Nomination de Monsieur Hua Wui Viktor Meng demeurant à 2 Salisbury Street, London W3 8NW, UK, comme administrateur de la Société.

3.- Porter le nombre des administrateurs à 5.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer l'adresse du siège social vers L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, Avenue des Hauts-Fourneaux.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide en conséquence de ce qui précède de modifier les articles 4 et 10 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant à Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, que le Conseil d'Administration apprécie, de nature à compromettre l'activité normale à son siège social, ou la communication aisée de ce siège avec des personnes à l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. Une telle déclaration de transfert de siège social devra être effectuée et portée à la connaissance des tiers par un des organes exécutifs de la Société qui a les pouvoirs d'engager la Société pour des actes de gestion journalière et ordinaire.»

« **Art. 10. Assemblées générales.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Esch-sur-Alzette, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg fixé dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois d'avril à 14.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si, selon l'appréciation souveraine et définitive du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent. Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation respectifs.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale ratifie la cooptation du 24 avril 2014 par le Conseil d'administration et confirme à la fonction d'administrateur:

Monsieur Hua Wui Viktor MENG, Administrateur, né à Vienne (Autriche), le 5 mai 1974, demeurant à 2 Salisbury Street, London W3 8NW, Royaume-Uni.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Suite à ce qui précède le nombre d'administrateurs a été porté à cinq (5.)

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.000,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 20 janvier 2015. Relation GAC/2015/605. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015011911/167.

(150014219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

#### **COM4, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 186.654.

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de «COM4», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.654 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 3 avril 2014, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations numéro 1765 en date du 8 juillet 2014.

Ont comparu:

- Madame Caroline BLOCHET, née le 8 juillet 1963 à Lisieux, France, avec adresse professionnelle au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Martial BLOCHET, né le 30 septembre 1958 à Casablanca, Maroc, avec adresse professionnelle au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Olivier TRIQUENEAUX, né le 22 décembre 1965 à Lisieux, France, avec adresse professionnelle au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg,

(ensemble les «Associés» ou les «Apporteurs»).

Ici représentés par Madame Sabrina BURTAIRE, secrétaire de notaire, demeurant à Stiring Wendel, France, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles procurations, après avoir été signées «ne variatur» par le notaire instrumentant et le mandataire agissant pour le compte des comparants, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

Les Associés, représentés comme mentionné ci-dessus, ont demandé au notaire d'acter ce qui suit:

I. Les 100 (cent) parts sociales de la Société sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à l'assemblée qui est par conséquent dûment constituée et peut valablement débattre et délibérer sur les points de l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Rectification de l'acte notarié de constitution de la Société daté du 3 avril 2014 afin (a) de corriger des erreurs matérielles portant sur (i) l'évaluation des apports réalisés par les associés de la Société et (ii) la dénomination de l'un des apports réalisés par les associés de la Société, et (b) d'apporter une précision sur la désignation de l'un des apports réalisés par les associés de la Société; et

3. Divers.

Après délibération, l'assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution:*

Il est décidé que les Associés renoncent à leur droit de convocation préalable afférent à cette assemblée qui aurait dû leur être envoyée avant cette assemblée; les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et se considèrent valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des Associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Seconde résolution:*

Il est noté que l'acte de constitution de la Société (l'«Acte Constitutif») passé en date du 3 avril 2014 (la «Constitution»), indique que la Société a été constituée au moyen d'un apport en nature de brevets détenus par les Apporteurs (les «Apports»).

Il est noté que les Apports ont fait l'objet d'une évaluation comptable effectuée en octobre 2013 par la société d'expertise «AUDIT REVISION EXPERTISE CONSEIL» (le «Rapport Erroné») et que sur cette base il a donc été justifié au notaire instrumentant lors de la Constitution que la valeur qui a été retenue pour la constitution du capital social de la Société (à savoir 4.800.000 EUR) correspondait à une valeur minimum d'estimation de la valeur des Apports.

Il est noté que les Apports ont en réalité été erronément évalués à 4.800.000 EUR alors que leur valeur réelle est en fait de 55.000 EUR (la «Valeur Réelle»).

Il est en outre noté que l'un des apports a été erronément désigné dans l'Acte Constitutif sous la dénomination «l-médicap» alors que sa dénomination réelle est «imedipac».

Il est enfin noté que les Associés souhaitent apporter une précision sur la désignation de l'apport SIAPDA WEB qui est une invention brevetable.

En conséquence, il est décidé, avec effet au jour de la Constitution, notamment sur le fondement d'un nouveau rapport d'évaluation élaboré par la société «FIDAL INNOVATION» et signé par Monsieur Alain KAISER, associé, en date du 18 décembre 2014, remplaçant le Rapport Erroné, et confirmant la Valeur Réelle de l'Apport, lequel restera annexé au présent acte, (a) de corriger les erreurs matérielles figurant dans l'Acte Constitutif et portant sur (i) la valeur des Apports et (ii) la dénomination de l'un des apports et (b) de préciser que SIAPDA WEB est une invention brevetable.

Ainsi, l'article 5 des statuts de la Société doit être lu dans l'Acte Constitutif, et par conséquent au jour de la Constitution, comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à CINQUANTE-CINQ MILLE EUROS (EUR 55.000-), divisé en cent (100) parts sociales sans valeur nominale, réparties comme suit:

1- Caroline BLOCHET . . . . .	34
2- Martial BLOCHET . . . . .	33
3- Olivier TRIQUENEAUX . . . . .	33
Total des parts . . . . .	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un apport en nature du brevet imedicap et de l'invention brevetable SIAPDA WEB (l'«Apport»).

L'Apport a fait l'objet d'une évaluation comptable par la société d'expertise «FIDAL INNOVATION, société de conseil en propriété intellectuelle, 4-6 Avenue d'Alsace 92982 Paris La Défense Cedex». La valeur qui a été retenue pour la constitution du capital social correspond à une valeur minimum d'estimation de la valeur des brevets, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices.» Un exemplaire du dit rapport, après avoir été paraphé ne varietur par le mandant des associés et le notaire, restera annexé à la présente minute pour être enregistré avec cette dernière.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.000,00 EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de la présente assemblée, après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Signé: S. Burtaire, Anja HOLTZ.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2014 - EAC/2014/17683 - Reçu douze euros = 12 €.-.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011915/95.

(150013493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

#### **Cramer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 55.012.

#### EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 18 décembre 2014 que:

- G.T. MANAGEMENT SERVICES S.A. R.C. Luxembourg B 145 404 ayant son siège 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg est désignée dépositaire agréé des actions au porteur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015011921/15.

(150014451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

#### **Caramel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.857.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015011899/10.

(150013941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

**Bridge Investment Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 70.792.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015011884/10.

(150013781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

**BE OK Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 151.193.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 12 janvier 2015 au siège social*

*Résolutions*

L'assemblée générale accepte la démission de M.H.R. Trading Company de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué.

Il est décidé de nommer en remplacement, la société Central European Outsourcing & Consulting (CEOC), Moskovska 13, 81108 Bratislava 1, company registration no. 45 596 905, représentée par Filip Verbeke, né le 30 mars 1955 à Saint-Nicolas (Belgique), Goldenbridge 41, Inchicore, D8 Dublin, Irlande au poste d'administrateur et d'administrateur délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2015011869/17.

(150014168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

**Globalance, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 158.378.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of Globalance (the "Company"), an investment company with variable capital ("société d'investissement à capital variable") qualifying as a public limited company ("société anonyme") with registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, dated 13 January 2011 which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 228 dated 4 February 2011. The articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time by a notarial deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, dated 25 January 2012 and published in the Mémorial number 791 dated 26 March 2012.

The meeting was opened at 10.30 a.m. under the chairmanship of Bernhard Heinz, Vice-President MultiConcept Fund Management S.A., professionally residing in Luxembourg,

who appointed as secretary Susanne d'Anterrockes, Vice-President Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A., professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Alain Thilmany, Vice-President Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A., professionally residing in Luxembourg.

After the constitution of the board of the meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document and registered therewith.

II. The present meeting was convened by notices containing the agenda sent by registered mail on 24 November 2014 to the registered shareholders.

III. The resolutions on the agenda require a quorum of at least one half of the share capital of the Company and the resolution on each item of the agenda has to be passed by the affirmative vote of at least two thirds (2/3) of the votes cast in the meeting.

IV. The agenda of the present meeting is the following:

*Agenda*

1. Revision of article 3 (“Object”) of the Articles which will henceforth be read as follows:

“ **Art. 3. Object.** The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities of all types, and other investments permitted by law, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company may take any measures and carry out any operations that it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by part I of the law of 17 December 2010 regarding undertakings for collective investment (the “Law of 17 December 2010”).”

2. Deletion of the possibility to issue bearer shares as well as insertion of the possibility to issue dematerialized shares and respective amendment of article 5 (“Capital and Certification of Shares”) paragraphs 5, 7, 10, 11, 12, 13, 16

3. Deletion of paragraph 7 of article 11 (“Notices and Quorum”)

4. Insertion of a new definition of the term “U.S. Person” in article 8 (“U.S. Matters”) of the Articles

5. Insertion of a new article 20 (“Investment Policy”) of the Articles describing permissible investments of the Company more in detail and deletion of the respective paragraphs as well as partial rewording of the remaining paragraphs of article 14 (“Powers of the Board of Directors”) of the Articles

6. Formal amendments as well as corrections of references in and, if necessary, renumbering of articles 5 (“Capital and Certification of Shares”), 7 (“Restrictions of ownership”) (in particular the replacement of the term “U.S. Person” in the last paragraph of such article by the term “Restricted Person”), 21 (“Redemptions of shares; Mandatory redemption”), 22 (“Calculation of Net Asset Value”), 23 (“Subscription Price”), 24 (“Accounting Year”), 25 (“Dividends”), 26 (“Custody”), 27 (“Liquidation and Merger”), 28 (“Amendments to Articles”) and 29 (“Miscellaneous”) of the Articles

7. Approval of the co-optation of Mr. Oliver Schütz in replacement of Mr. Jean-Paul Gennari as member of the board of directors of the Company (the “Board of Directors”) dated 31 July 2014

8. Approval of the co-optation of Mr. Emil Stark in replacement of Mrs. Petra Reinhard Keller as member of the Board of Directors dated 6 November 2014

V. Pursuant to the attendance list that out of 317,442.322 the issued shares of the Company as at 4 December 2014, 240,538 are present or represented at the meeting and that they represent 75.77% of the share capital of the Company.

VI. Consequently, the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned items of the agenda.

After deliberation, the general meeting unanimously took the following resolutions:

*First Resolution*

The meeting resolved to amend article 3 (“Object”) of the Articles describing the Company’s purpose. Article 3 (“Object”) of the Articles will henceforth read as follows:

“ **Art. 3. Object.** The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities of all types, and other investments permitted by law, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company may take any measures and carry out any operations that it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by part I of the law of 17 December 2010 regarding undertakings for collective investment (the “Law of 17 December 2010”).”

*Second Resolution*

The meeting resolved to delete the possibility to issue bearer shares as well as to insert the possibility to issue dematerialized shares and to proceed with the following amendments in article 5 (“Capital and Certification of Shares”) paragraphs 5, 7, 10, 11, 12, 13, 16.

Article 5 paragraph 5 will henceforth read as follows:

“Such shares may, as the Board of Directors shall determine, be of different classes and the proceeds of the issue of one or more classes of shares be accounted for in subfunds (the “Subfunds”) or pools of assets established pursuant to Article 21 hereof and shall invest in transferable securities and other investments permitted by part I of the Law of 17 December 2010 corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or such other areas or sectors, including in units of other undertakings for collective investments as the Board of Directors shall from time to time determine in respect of each Subfund.”

Article 5 Paragraph 7 will henceforth read as follows:

“Shares are issued in registered or dematerialized form. The Board of Directors may in its discretion decide whether to issue certificates in respect of registered shares or not. In case the Board of Directors has elected to issue no certificates in respect of registered shares, the shareholder will receive a confirmation of its shareholding. In case the Board of Directors has elected to issue certificates in respect of registered shares and a shareholder does not elect to obtain share certificates, the shareholder will receive instead a confirmation of its shareholding. If a registered shareholder desires that more than one share certificate be issued for its shares, the cost of such additional certificates may be charged to such shareholder. Share certificates shall be signed by two Directors. Both such signatures may be either manual, or printed, or by facsimile.”

Article 5 paragraph 10 will henceforth read as follows:

“Payments of dividends, if any, will be made to shareholders at their address or registered office in the register of shareholders of the Company (the “Register of Shareholders”) which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company and such Register of Shareholders shall contain the name of each holder of inscribed shares, his residence or registered office so far as notified to the Company, the number and class of shares held by him and the amount paid in on such share.”

Article 5 paragraph 11 will henceforth read as follows:

“All issued registered shares of the Company shall be inscribed in the Register of Shareholders in compliance with article 39 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies. Every transfer of a registered share shall be entered in the Register of Shareholders, and every such entry shall be signed by one or more officers of the Company or by one or more persons designated by the Board of Directors.”

Article 5 paragraph 12 will henceforth read as follows:

“Dematerialized shares may be held through collective depositories. In such cases, shareholders shall receive a confirmation in relation to their shares from the depository of their choice (for example, their bank or broker), or shares may be held by shareholders directly in a registered account kept for the Company and its shareholders by the Company’s central administration. These shareholders will be registered by the central administration. Shares held by a depository may be transferred to an account of the shareholder with the central administration or to an account with other depositories approved by the Company or, with an institution participating in the securities and fund clearing systems. Conversely, shares held in a shareholder’s account kept by the central administration may at any time be transferred to an account with a depository.”

Article 5 paragraph 13 will henceforth read as follows:

“Transfer of registered shares shall be effected (a) if share certificates have been issued, by inscription of the transfer to be made by the Company upon delivering the certificate or certificates representing such shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company, and (b), if no share certificates have been issued, by written declaration of transfer to be inscribed in the Register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.”

Article 5 paragraph 16 will henceforth read as follows:

“If payment made by any subscriber results in the issue of a share fraction, such fraction shall be entered in the Register of Shareholders. Share fractions shall not be entitled to vote in any meeting of shareholders, but shall be entitled to a corresponding fraction of net assets to be assigned to the existing share class.”

#### *Third Resolution*

The meeting resolved to delete paragraph 7 of article 11 (“Notices and Quorum”).

#### *Fourth Resolution*

The meeting resolved to replace the definition of the term “U.S. Person” in article 8 (“U.S. Matters”) of the Articles. Article 8 (“U.S. Matters”) of the Articles will henceforth read as follows:

“ **Art. 8. U.S. Matters.** Whenever used in these Articles, the term “U.S. person” (the “U.S. Person”), subject to such applicable law and to such changes as the Directors shall notify to shareholders, shall mean a national or resident of the United States of America or any of its territories, possessions or other areas subject to its jurisdiction, including the States and the Federal District of Columbia (the “United States”) (including any corporation, partnership or other entity created or organized in, or under the laws of the United States or any political sub-division thereof), or any estate or trust, other than an estate or trust the income of which from sources outside the United States (which is not effectively connected with the conduct of a trade or business within the United States) is not included in gross income for the purpose of computing United States federal income tax, provided, however, that the term “U.S. Person” shall not include a branch or agency of a United States bank or insurance company that is operating outside the United States as a locally regulated branch or agency engaged in the banking or insurance business and not solely for the purpose of investing in securities under the United States Securities Act 1933, as amended including (but without restriction) as described in section 7701(a)(30) of the U.S. Internal Revenue Code of 1986, as amended.

Each shareholder of the Company and each transferee of a shareholder’s interest in any Sub-Fund shall furnish (including by way of updates) to the Company, or any third party designated by the Company (a “Designated Third Party”), in such

form and at such time as is reasonably requested by the Company (including by way of electronic certification) any information, representations, waivers and forms relating to the shareholder (or the shareholder's direct or indirect owners or account holders) as shall reasonably be requested by the Company or the Designated Third Party to assist it in obtaining any exemption, reduction or refund of any withholding or other taxes imposed by any taxing authority or other governmental agency (including withholding taxes imposed pursuant to the Hiring Incentives to Restore Employment Act of 2010, or any similar or successor legislation or intergovernmental agreement, or any agreement entered into pursuant to any such legislation or intergovernmental agreement) upon the Company, amounts paid to the Company, or amounts allocable or distributable by the Company to such shareholder or transferee. In the event that any shareholder of the Company or transferee of a shareholder's interest fails to furnish such information, representations, waivers or forms to the Company or the Designated Third Party, the Company or the Designated Third Party shall have full authority to take any and all of the following actions:

- a) Withhold any taxes required to be withheld pursuant to any applicable legislation, regulations, rules or agreements;
- b) Redeem the shareholder's or transferee's interest in any Sub-Fund as set out in Article 7 hereof;
- c) Form and operate an investment vehicle organized in the United States that is treated as a "domestic partnership" for purposes of section 7701 of the Internal Revenue Code of 1986, as amended and transfer such shareholder's or transferee's interest in any Sub-Fund or interest in such Sub-Fund's assets and liabilities to such investment vehicle. If requested by the Company or the Designated Third Party, the shareholder or transferee shall execute any and all documents, opinions, instruments and certificates as the Company or the Designated Third Party shall have reasonably requested or that are otherwise required to effectuate the foregoing. Each shareholder hereby grants to the Company or the Designated Third Party a power of attorney, coupled with an interest, to execute any such documents, opinions, instruments or certificates on behalf of the shareholder, if the shareholder fails to do so.

The Company or the Designated Third Party may disclose information regarding any shareholder of the Company (including any information provided by the shareholder pursuant to this Article) to any person to whom information is required or requested to be disclosed by any taxing authority or other governmental agency including transfers to jurisdictions which do not have strict data protection or similar laws, to enable the Company to comply with any applicable law or regulation or agreement with a governmental authority. Each shareholder hereby waives all rights it may have under applicable bank secrecy, data protection and similar legislation that would otherwise prohibit any such disclosure and warrants that each person whose information it provides (or has provided) to the Company or the Designated Third Party has been given such information, and has given such consent, as may be necessary to permit the collection, processing, disclosure, transfer and reporting of their information as set out in this Article and this paragraph.

The Company or the Designated Third Party may enter into agreements with any applicable taxing authority (including any agreement entered into pursuant to the Hiring Incentives to Restore Employment Act of 2010, or any similar or successor legislation or intergovernmental agreement) to the extent it determines such an agreement is in the best interest of the Company or any of its shareholders"

#### *Fifth Resolution*

The meeting resolved to insert a new article 20 ("Investment Policy") in order to describe permissible investments of the Company more in detail and to delete the respective paragraphs as well as to partially reword the remaining paragraphs of article 14 ("Powers of the Board of Directors") of the Articles. Article 14 ("Powers of the Board of Directors") and article 20 ("Investment Policy") of the Articles will henceforth be read as follows:

**" Art. 14. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors shall have comprehensive power to take any and all actions of disposal and management in the scope of the Company's purpose and in accordance with the investment policy pursuant to Article 20 of these Articles of Incorporation. Any and all powers that are not expressly reserved for the general meeting by law or these Articles of Incorporation may be exercised by the Board of Directors.

Directors may not, however, bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors from time to time shall appoint the officers of the Company, including a general manager, any assistant general managers, or other officers considered necessary for the operation and management of the Company, who need not be Directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in the Articles, shall have the powers and duties given to them by the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to such officers of the Company or to other contracting parties.

Furthermore, the Board of Directors may appoint one or more investment managers and/or investment advisors with respect to the implementation of the investment policy of the Company.

The Board of Directors may also delegate any of its powers to any committee, consisting of such person or persons (whether a member of the Board of Directors or not) as it thinks fit.

Any such appointment may be revoked by the Board of Directors at any time.

Notice of any meeting of the Board of Directors shall be given in writing, or by cable, telegram, telex, facsimile or by other electronic means of transmission to all Directors at least twenty-four hours in advance of the day set for such meeting. The notice shall specify the purposes of and each item of business to be transacted at the meeting and no business other than that referred to in such notice may be conducted at any such meeting and no action shall be taken by the board not referred to in such notice be valid. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or facsimile or by other electronic means of transmission of each director and shall be deemed to be waived by any director who is present in person or represented by proxy at the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any duly convened meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable or telegram, telex or facsimile another director as his proxy. Any Director may attend a meeting of the Board of Directors by using teleconference, video means or any other audible or visual means of communication. A director attending a meeting of Board of Directors by using such means of communication is deemed to be present in person at this meeting.

A meeting of Board of Directors held by teleconference or videoconference or any other audible or visual means of communication, in which a quorum of directors participate shall be as valid and effectual as if physically held, provided that a minute of the meeting is made and signed by the chairman of the meeting.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. Directors who are not present in person or represented by proxy may vote in writing or by cable or telegram or telex or facsimile or by other electronic means of communication.

In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

Circular Resolutions signed by all directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters or facsimiles. Such resolutions shall enter into force on the date of the Circular Resolution as mentioned therein. In case no specific date is mentioned, the Circular Resolution shall become effective on the day on which the last signature of a board member is affixed.

Resolutions taken by any other electronic means of communication e.g. e-mail, cables, telegrams or telexes shall be formalized by subsequent Circular Resolution. The date of effectiveness of the then taken Circular Resolution shall be the one of the latest approval received by the Company via electronic means of communication. Such approvals received by all directors shall remain attached to and form an integral part of the Circular Resolution endorsing the decisions formerly approved by electronic means of communication.

Any Circular Resolutions may only be taken by unanimous consent of all the members of the Board of Directors.”

**“ Art. 20. Investment Policy.**

a) The Board of Directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine the investment policies and strategies to be applied in respect of each Subfund in compliance with applicable laws and regulations.

b) Within the restrictions provided for by part I of the Law of 17 December 2010, the Board of Directors may decide that investments may be made in:

- 1) transferable securities and money market instruments admitted to or dealt in on a regulated market;
- 2) transferable securities and money market instruments dealt in on another market in a member state of the European Union which is regulated, operates regularly and is recognised and open to the public;
- 3) transferable securities and money market instruments admitted to official listing on a stock exchange in a non-member state of the European Union or dealt in on another market in a non-member state of the European Union which is regulated, operates regularly and is recognised and open to the public and is established in Europe, America, Asia, Africa or Oceania;
- 4) shares or units of other UCI, under the conditions provided for by the Law of 17 December 2010;
- 5) deposits with credit institutions, which are repayable on demand or have the right to be withdrawn and which are maturing in no more than twelve (12) months;
- 6) financial derivative instruments; and
- 7) shares issued by one or several other Subfunds, under the conditions provided for by the Law of 17 December 2010.

c) The investment policy of the Company may replicate the composition of an index of securities or debt securities recognized by the Luxembourg supervisory authority.

d) The Company may also invest in recently issued securities and money market instruments, provided that

- 1) the terms of issue include an undertaking that application will be made for admission to official listing on a stock exchange or another regulated market which operates regularly and is recognised and open to the public and is established in Europe, America, Asia, Africa or Oceania; and
- 2) such admission be secured within one year of issue.

e) A Subfund qualifying as a feeder fund in the meaning of article 77 (1) of the Law of 17 December 2010 may invest at least 85% of its assets in shares or units of a master fund in the meaning of article 77 (3) of the Law of 17 December 2010.

f) In accordance with the principle of risk spreading, the Company is authorised to invest up to 100% of the net assets attributable to a Subfund in transferable securities or money market instruments issued or guaranteed by a member state of the European Union, one or more of its local authorities, by any other state which is a member of the Organisation for Economic Cooperation and Development ("OECD"), by Brazil or Singapore or by a public international body to which one or more member states of the European Union belong. In such case, the Subfund concerned must hold securities or money market instruments from at least six different issues, and the securities or money market instruments of any single issue shall not exceed 30% of the Subfund's total assets.

g) Investments of each Subfund may be made either directly or indirectly through wholly-owned subsidiaries, as the Board of Directors may from time to time decide and as described in the prospectus of the Company (the "Prospectus"). Reference in these Articles to "investments" and "assets" shall mean, as appropriate, either investments made and assets beneficially held directly or investments made and assets beneficially held indirectly through the aforesaid subsidiaries.

h) The Company is authorised (i) to employ techniques and instruments relating to securities and money market instruments provided that such techniques and instruments may be used for hedging purposes, for the purpose of efficient portfolio management or for investment purposes and (ii) to employ techniques and instruments intended to provide protection against exchange risks in the context of the management of its assets and liabilities."

#### *Sixth Resolution*

The meeting resolved to proceed with formal amendments as well as corrections of references in and, if necessary, renumbering of articles 5 ("Capital and Certification of Shares"), 7 ("Restrictions of ownership") (in particular to replace the term "U.S. Person" in the last paragraph of such article by the term "Restricted Person"), 21 ("Redemptions of shares; Mandatory redemption"), 22 ("Calculation of Net Asset Value"), 23 ("Subscription Price"), 24 ("Accounting Year"), 25 ("Dividends"), 26 ("Custody"), 27 ("Liquidation and Merger"), 28 ("Amendments to Articles") and 29 ("Miscellaneous") of the Articles.

#### *Seventh Resolution*

The meeting resolved to approve the co-optation of Mr. Oliver Schütz in replacement of Mr. Jean-Paul Gennari as member of the Board of Directors dated 31 July 2014.

#### *Eighth Resolution*

The meeting resolved to approve the co-optation of Mr. Emil Stark in replacement of Mrs. Petra Reinhard Keller as member of the Board of Directors dated 6 November 2014.

There being no further business, the meeting is closed at 10.45 a.m.

#### *Expenses*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present amendments, is approximately two thousand Euros (2,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Gezeichnet: B. HEINZ, S. D'ANTERROCHES, A. THILMANY und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2014. Relation: LAC/2014/59703. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 20. Januar 2015.

Référence de publication: 2015012040/305.

(150013923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

---

**Golden Eagle Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: MXN 237.241.000,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 175.924.

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of January,  
Before us, Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company Toucan Investments Ltd., a corporation duly incorporated and existing under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its Corporate Access Number: 2017253051 and with its registered office at 450-1<sup>st</sup> Street S.W., Calgary, Alberta T2P 5H1 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder");

duly represented by Mrs. Laurie-Anne TAKERKART-WOLF, lawyer, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal in Calgary, dated 12 January 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, asked the notary public to state that it is the sole shareholder ("Sole Shareholder"), holding all the issued and existing thirty-eight thousand three hundred twenty-one (38,321) ordinary shares ("Ordinary Shares") and the one hundred ninety-three thousand three hundred twenty (193,320) Class A mandatory redeemable preferred shares (the "Class A MRPS"), representing the entire share capital of the company Golden Eagle Energy S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under the number B 175924, having its registered address at L-1610 Luxembourg, 8-10 Avenue de la Gare, incorporated pursuant to a deed received by Me Carlo WERSANDT, public notary on 27 February 2013, published on 16 May 2013 in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), number 1154, page 55373 (hereinafter referred to as the "Company").

The articles of the Company were amended for the last time pursuant to a deed received by M<sup>e</sup> Léonie GRETHEN, public notary, on 10 September 2014, published in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) on the 29 October 2014, number 3165, page 151886.

Such appearing party, represented as stated here above, in its capacity as Sole Shareholder of the Company, then asked the notary public to state its resolutions as follows:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of five million six hundred thousand Mexican Pesos (MXN 5,600,000.-) to bring it from its present amount of two hundred thirty-one million six hundred forty-one thousand Mexican Pesos (MXN 231,641,000.-) represented by (i) thirty-eight thousand three hundred twenty-one (38,321) Ordinary Shares with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each and (ii) one hundred ninety-three thousand three hundred twenty (193,320) Class A MRPS with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each, to the amount of two hundred thirty-seven million two hundred forty-one thousand Mexican Pesos (MXN 237,241,000.-) represented by (i) thirty-eight thousand three hundred twenty-one (38,321) Ordinary Shares with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each and (ii) one hundred ninety-eight thousand nine hundred twenty (198,920) Class A MRPS with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to issue five thousand six hundred (5,600) Class A MRPS with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each. The five thousand six hundred (5,600) new Class A MRPS shall be issued with an aggregate share premium of five hundred fifty-four million four hundred thousand Mexican Pesos (MXN 554,400,000.-). The issued Class A MRPS will have the rights and obligations as described in the Company's articles of association.

*Subscription and payment*

The Sole Shareholder declared subscribing for the newly issued Class A MRPS, and paying up such newly issued Class A MRPS and attached aggregate share premium by a contribution in cash in the total amount of five hundred sixty million Mexican Pesos (MXN 560,000,000.-).

Evidence of the payment was brought to the notary public by a bank certificate confirming that the whole amount has been made available to the Company.

The share premium paid on the newly issued Class A MRPS shall be booked in the Class A MRPS share premium account (the "Class A MRPS Share Premium Account") specific to the Class A MRPS and such share premium shall remain attached to the Class A MRPS.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to reduce the Class A MRPS Share Premium Account by an amount of five hundred sixty thousand Mexican Pesos (MXN 560,000.-) and to allocate such amount to the Company's legal reserve account.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the first sentence of article 5.1 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The Company's share capital is set at two hundred thirty-seven million two hundred forty-one thousand Mexican Pesos (MXN 237,241,000.-) divided into (i) thirty-eight thousand three hundred twenty-one (38,321) ordinary shares ("Ordinary Shares") and (ii) one hundred ninety-eight thousand nine hundred twenty (198,920) Class A mandatory redeemable preferred Shares (the "Class A MRPS").”

#### *Estimate of costs*

For information purposes only, the amount of five hundred sixty million Mexican Pesos (MXN 560,000,000.-) is equivalent to thirty-eight million two hundred fifty-one thousand eight hundred eighty-eight United States Dollars and sixty-nine United States Cents (USD 38,251,888.69), based on the exchange rate set by the Mexican central bank, Banco de Mexico, for payments to be made on 14 January 2015.

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand Euros.

#### *Power*

The above appearing party(ies) hereby give(s) power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed with the registration, listing, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After having read the present deed to the proxy holder, acting as said before, the said proxy holder has signed with us the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le quatorze janvier,

Par devant, Nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### **A COMPARU:**

La société Toucan Investments Ltd., une société valablement constituée et existant sous les lois de la Province d'Alberta, Canada, ayant le numéro d'accès social 2017253051 et son siège social au c/o 450-1<sup>st</sup> Street S.W., Calgary, Alberta, Canada, T2P 5H1 (ci-après l'"Associé Unique"),

Ici dûment représentée par Maître Laurie-Anne TAKERKART-WOLF, avocate, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Calgary, le 12 janvier 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme décrite ci-dessus, a demandé au notaire de constater qu'elle est l'associé unique détenant à elle seule les trente-huit mille trois cent vingt-et-une (38.321) parts ordinaires émises et existantes (ci-après les "Parts Ordinaires") et les cent quatre-vingt-treize mille trois cent vingt (193.320) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A (les "PPOR A"), représentant l'intégralité du capital social de la société Golden Eagle Energy S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 175924, ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 8-10 Avenue de la Gare, constituée par acte reçu de Maître Carlo WERSANDT, notaire, le 27 février 2013, publié en date du 16 mai 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1154, page 55373 (ci-après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Maître Léonie GRETHEN, le 10 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 octobre 2014 sous le numéro 3165, page 151886.

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la Société, a requis le notaire d'acter ses résolutions comme suit:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq million six cent mille Pesos Mexicains (MXN 5.600.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent trente et un millions six cent quarante et un mille Pesos Mexicains (MXN 231.641.000,-) représenté par (i) trente-huit mille trois cent vingt-et-une (38.321) Parts Ordinaires ayant une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000,-) chacune et, (ii) cent quatre-vingt-treize mille trois cent vingt (193.320) PPOR A ayant une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000,-) chacune, à un montant de deux cent trente-sept millions deux cent quarante-et-un mille Pesos Mexicains (MXN 237.241.000,-), représenté par (i) trente-huit mille trois cent vingt-et-une (38.321) Parts Ordinaires ayant une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000,-) chacune et (ii) cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent vingt (198.920) PPOR A ayant une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'émettre cinq mille six cent (5.600) PPOR A ayant chacune une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000,-). Les cinq mille six cent (5.600) PPOR A sont émises avec une prime d'émission d'un montant total de cinq cent cinquante-quatre million quatre cent mille Pesos Mexicains (MXN 554.400.000,-). Les PPOR A nouvellement émises auront les droits et obligations décrits aux statuts de la Société.

#### *Souscription et paiement*

L'Associé Unique a déclaré souscrire aux PPOR A nouvellement émises et payer ces PPOR A et la prime d'émission rattachée par un apport en numéraire d'un montant total de cinq cent soixante millions de Pesos Mexicains (MXN 560.000.000,-).

Il résulte de la souscription et du paiement ci-dessus que le montant total est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il l'a été prouvé au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

La prime d'émission payée en relation avec les PPOR A nouvellement émises sera comptabilisée dans le compte de prime d'émission des PPOR A (ci-après le "Compte de Prime d'Emission des PPOR A") spécifique à la catégorie des PPOR A et cette prime d'émission restera rattachée aux PPOR A.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé de réduire le Compte de Prime d'Emission des PPOR A d'un montant de cinq cent soixante mille Pesos Mexicains (MXN 560.000,-) et d'allouer ce montant au compte de la réserve légale de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier la première phrase de l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à deux cent trente-sept millions deux cent quarante et un mille Pesos Mexicains (MXN 237.241.000,-) représenté par (i) trente-huit mille trois cent vingt-et-une (38.321) parts ordinaires (ci-après les "Parts Ordinaires"), et (ii) cent quatre-vingt dix-huit mille neuf cent vingt (198.920) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A (ci-après les "PPOR A")."

#### *Estimation des frais*

A titre d'information uniquement, le montant de cinq cent soixante millions de Pesos Mexicains (MXN 560.000.000,-) est équivalent à trente-huit million deux cent cinquante-et-un mille huit cent quatre-vingt-huit Dollars Américains et soixante-neuf centimes (USD 38.251.888,69), sur base du taux de change fixé par la Banque Centrale de Mexico pour les paiements au 14 janvier 2015.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente sont estimés à approximativement six mille euros.

#### *Pouvoirs*

Le(s) comparant(s) donne(nt) par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Takerkart-Wolf, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 16 janvier 2015. Relation: DAC/2015/783. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 15 janvier 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015012041/172.

(150014258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

### **Groupe Cynotechnique, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-3883 Schiffflange, 20, rue Jean Wilhelm.

R.C.S. Luxembourg F 10.251.

#### STATUTS

Entre les soussignés (ordre alphabétique):

1. Deutsch Chantal, femme au foyer, luxembourgeoise, demeurant à Eichenstrasse 17, D-66693 Weiten / Mettlach
  2. Facchinetti Steve, salarié, luxembourgeois, demeurant à 59, rue Dominique Lang, L-3503 Dudelange
  3. Garidel Serge, salarié, luxembourgeois, demeurant à 11, Bechelsberg, L-5427 Greiveldange
  4. Kreis Yves, fonctionnaire, luxembourgeois, demeurant à 20, rue Jean Wilhelm, L-3883 Schiffflange
  5. Urbing David, fonctionnaire, luxembourgeois, demeurant à 10A, rue d'Emerange, L-5692 Elvange
  6. Welter Petra, salariée, allemande, demeurant à Friedhofstrasse 13, D-66693 Bethingen / Mettlach
- et ceux qui seront admis par la suite, il est constitué une association sans but lucratif, régie par les présents statuts.

#### **Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Durée, Siège, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination Groupe Cynotechnique.

**Art. 2.** L'association est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège de l'association est fixé à Schiffflange.

**Art. 4.** L'association a pour objet de soutenir le groupe canin de l'Administration des Services de Secours.

**Art. 5.** L'association se soumet aux directives de la Fédération nationale des Sapeurs Pompiers du Luxembourg et de l'Administration des Services de Secours.

**Art. 6.** Pour atteindre son objectif l'association pourra se rallier à la Fédération nationale des Sapeurs Pompiers du Luxembourg et à l'Administration des Services de Secours.

#### **Titre II. Composition, Admission, Exclusion, Démission, Cotisation**

**Art. 7.** L'association se compose de membres actifs, de membres sympathisants et de membres honoraires

**Art. 8.** Le nombre de membres est illimité; le nombre de membres actifs ne peut cependant être inférieur à trois.

**Art. 9.** Peut devenir membre actif toute personne physique qui est membre du groupe canin de l'Administration des Services de Secours et qui est agréée par le conseil d'administration. Un refus éventuel est prononcé sans précision de raison de rejet.

**Art. 10.** Peut devenir membre sympathisant toute personne physique ou morale qui prête à l'association une aide financière ou morale afin d'atteindre ses objectifs.

**Art. 11.** Peut devenir membre honoraire toute personne physique sur nomination du conseil d'administration.

**Art. 12.** Seuls les membres actifs ont droit de vote à l'assemblée générale. Les membres sympathisants et les membres honoraires n'ont pas de droit de vote et ne sont pas invités à l'assemblée générale; ils peuvent cependant participer en tant qu'observateur.

**Art. 13.** La cotisation annuelle est fixée chaque année par l'assemblée générale et ne pourra pas dépasser 50 €. La cotisation doit être payée dans les six mois qui suivent l'assemblée générale au plus tard.

**Art. 14.** L'exclusion d'un membre actif peut être prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix pour violation des statuts et des règlements internes ou toute autre cause discréditant l'association. Un membre actif qui n'est plus membre du groupe canin de l'Administration des Services de Secours et exclu d'office.

**Art. 15.** Un membre démissionnaire ou démissionné n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement de cotisations versées.

### **Titre III. Administration**

**Art. 16.** L'association est administrée par un conseil d'administration qui se compose d'au moins trois membres et d'au plus sept membres.

**Art. 17.** Les membres du conseil d'administration sont élus pour deux ans par l'assemblée générale et sont rééligibles; le chef de groupe est d'office membre du conseil d'administration. Ils désignent entre eux pour la durée de deux ans un président, un secrétaire et un trésorier et le cas échéant un vice-président.

**Art. 18.** Les candidats pour le conseil d'administration doivent être membre depuis deux ans au moins. Les candidatures sont à adresser au président au moins 7 jours avant l'assemblée générale.

**Art. 19.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les statuts ou la loi est de sa compétence.

**Art. 20.** Les actes de la gestion journalière sont signés par le président ou son délégué.

**Art. 21.** L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an et au plus tard quatre mois après la clôture de l'année sociale. Elle est présidée par le président du conseil d'administration.

**Art. 22.** Les convocations sont envoyées par courrier électronique au moins quatorze jours avant la date prévue.

**Art. 23.** L'année sociale s'étend du 1 janvier au 31 décembre d'une même année civile.

**Art. 24.** Le président, le secrétaire et le trésorier et le cas échéant le vice-président ont droit de procuration. Une signature conjointe du trésorier et d'un des deux resp. trois autres est requise pour chaque transaction financière au dessus de 250 €. En dessous de ce montant la seule signature du trésorier est suffisante.

**Art. 25.** Les comptes des recettes et dépenses du trésorier sont soumis aux fins de vérification à deux reviseurs de caisse au moins, désignés par l'assemblée générale précédente. Cette commission de révision en fait rapport à l'assemblée générale qui, en cas d'approbation, donne décharge au trésorier.

**Art. 26.** Pour les cas non prévus par les présents statuts, les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 trouveront application.

Schengen, le 15 janvier 2015.

Deutsch Chantal / Facchinetti Steve / Garidel Serge / Kreis Yves / Urbing David / Welter Petra.

Référence de publication: 2015012044/69.

(150014375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

---

#### **Liberty Management Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.191.

Les comptes annuels au 31/12/2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015012187/10.

(150014008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

---

#### **Léon KREMER & Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 68, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 22.304.

L'an deux mille quinze, le vingt janvier.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Marco KREMER, ingénieur diplômé, demeurant à L-4031 Esch-sur-Alzette, 68, rue Zénon Bernard.

Lequel comparant déclare être le seul associé dans la société à responsabilité limitée "Léon KREMER & Fils S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-4031 Esch-sur-Alzette, 68, rue Zénon Bernard, société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 novembre 1984, publié au Mémorial C numéro 22 de 1985 à la page 1048, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 22304.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOU-TRIER, préqualifiée en date du 25 avril 2012, publié au Mémorial C numéro 1338 du 30 mai 2012.

Ensuite le comparant, agissant en ses dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associé unique décide d'ajouter un second alinéa à l'article 2 des statuts de la société concernant l'objet social et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

” **Art. 2.** La société a pour objet l'achat et la vente, l'importation et l'exportation, la représentation commerciale avec dépôt de produits et de matériel pour l'industrie et la sidérurgie, le montage et la fabrication de matériel de manutention et de pesage ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières de nature à favoriser ou développer directement ou indirectement l'objet social.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.”

*Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: KREMER, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21/01/2015. Relation: EAC/2015/1548. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): HALSDORF.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22/01/2015.

Référence de publication: 2015012158/42.

(150014305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

**Juno Pharmaceuticals Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 20.200,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.816.

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société au 39, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2015.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015012137/13.

(150013873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

**Journées Musicales Mondorf, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-5635 Mondorf-les-Bains, 18, avenue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg F 10.250.

STATUTS

**Chapitre 1<sup>er</sup>. Dénomination, Siège, Objet social, Durée, Exercice social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Sous la dénomination de Journées Musicales Mondorf, il est constitué une association sans but lucratif, dont le siège se trouve à Mondorf-les-Bains.

**Art. 2.** L'association a pour objet de promouvoir l'enseignement de la musique instrumentale et en particulier le violon à travers des projets pédagogiques, telles que stages de formation, cours de musique, masterclass, l'organisation, dans le Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, de toutes manifestations d'ordre culturel, dans le sens le plus large de ce

terme, et notamment de tous concerts, manifestations musicales, conférences, expositions, l'édition et la publication de tous écrits sous quelque forme que ce soit, l'édition, la production et la diffusion de tous disques, cassettes, bandes magnétiques et de tous autres produits ou moyens audiovisuels, l'organisation, à des intervalles réguliers ou irréguliers, d'un Festival et d'un Concours de Musique au Grand-Duché de Luxembourg et notamment à Mondorf. Elle peut accomplir tous actes et toutes opérations qui se rapportent directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à le favoriser. Elle observe la plus stricte neutralité en matière politique et religieuse.

**Art. 3.** La durée de l'association est illimitée.

**Art. 4.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

## Chapitre 2. Associés, Admission, Sortie, Engagements

**Art. 5.** Le nombre des membres associés est illimité, sans pouvoir être inférieur à 3.

L'admission des membres associés est décidée par le Conseil d'Administration.

**Art. 6.** Outre les membres associés, l'association comprend des membres honoraires. Ce titre est accordé par le Conseil d'Administration aux conditions dont il est souverain juge, à toute personne physique ou morale qui l'aiderait à la réalisation de l'objet social de l'association.

**Art. 7.** La qualité de membre se perd par décès, par démission ou par exclusion. Tout membre est libre de se retirer, en adressant sa démission au Conseil d'Administration. Par l'adhésion aux présents statuts, chaque membre s'interdit tout acte ou toute omission préjudiciable à l'objet social ou qui serait de nature à porter atteinte soit à sa considération et à son honneur personnels, soit à la considération et à l'honneur des membres ou de l'association. Toute infraction à la présente disposition entraîne immédiatement et de plein droit l'exclusion du membre. Les contestations relativement à l'application de cette disposition sont arbitrées par le Conseil d'Administration statuant sans appel et avec dispense de suivre, dans la procédure, les formes et les délais pour les litiges privés. L'exclusion d'un membre sera prononcée par l'assemblée générale et à la majorité des deux tiers des voix, le membre ayant été entendu en ses explications.

**Art. 8.** Le membre démissionnaire ou exclu et les héritiers du membre décédé n'ont aucun droit sur le fonds social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées. Les héritiers ne peuvent réclamer aucun compte ni faire apposer les scellés ni requérir inventaire.

## Chapitre 3. Assemblée générale

**Art. 9.** L'assemblée générale se compose de tous les membres associés, à l'exclusion des membres honoraires. Les attributions obligatoires de l'assemblée générale comportent le droit:

- 1: de modifier éventuellement les statuts et de prononcer la dissolution de l'association, en se conformant aux règles établies par la loi;
- 2: de nommer et de révoquer les administrateurs;
- 3: d'exercer tous les autres pouvoirs dérivant de la loi et des statuts;
- 4: d'approuver le rapport annuel du Conseil d'Administration, les budgets et les comptes annuels;
- 5: d'accorder décharge au Conseil d'Administration.

L'assemblée générale est le pouvoir suprême de l'association. Elle peut prendre toutes décisions dépassant les limites des pouvoirs légalement ou statutairement dévolus au Conseil d'Administration. Ses décisions sont prises à la simple majorité des membres présents, hors le cas où il en est autrement décidé par les statuts ou la loi. En cas de partage des voix, celle du président ou de l'administrateur qui le remplace, est prépondérante.

Tout membre empêché d'assister à l'assemblée peut donner procuration à un autre membre par écrit, à l'effet de le représenter et de voter en ses lieux et places.

**Art. 10.** L'assemblée générale se réunit en session ordinaire au moins une fois par an et en session extraordinaire chaque fois que le Conseil l'estime nécessaire ou que la demande écrite au président en est faite par un cinquième des membres. Les convocations aux assemblées générales se feront par écrit auxquelles sera joint l'ordre du jour. Les décisions de l'assemblée générale seront de la même façon portées à la connaissance des membres absents et des tiers intéressés. L'assemblée générale se réunit annuellement au premier semestre.

## Chapitre 4. Le conseil d'administration

**Art. 11.** Le conseil d'administration est composé de minimum 4 membres, âgés de 18 ans au moins. Ceux-ci sont nommés par l'assemblée générale pour un terme de 2 ans. Les membres du conseil d'administration sortants sont rééligibles.

Les candidatures doivent être présentées au président en fonction au moins 8 jours avant l'assemblée générale. En cas de vacance du mandat d'un ou de plusieurs membres du conseil d'administration, les membres restants, pour autant que leur nombre ne soit pas inférieur au nombre minimum indiqué ci-dessus dans l'article 6, alinéa premier, continuent à assumer les mêmes pouvoirs et attributions leur attribués par l'assemblée générale.

**Art. 12.** Les membres élus du conseil d'administration se répartissent entre eux les différentes charges. Ils désignent le président, le vice-président, secrétaire et trésorier. Ces derniers assument la gestion des affaires courantes de l'association.

**Art. 13.** Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci de tout autre membre, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent et chaque fois que deux administrateurs le demandent. Tout administrateur empêché d'assister à la réunion peut donner procuration à un autre membre par écrit, à l'effet de le représenter et de voter en ses lieux et places. Les décisions sont prises à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président ou de l'administrateur qui le remplace est prépondérante.

**Art. 14.** Les fonctions des administrateurs sont bénévoles.

### **Chapitre 5. Cotisations, Fonds sociaux, Vérification des comptes**

**Art. 15.** L'assemblée générale fixe le montant de la cotisation annuelle des membres. Celle-ci ne pourra dépasser 250,- euros.

**Art. 16.** Les fonds sociaux de l'association sont gérés par le Conseil d'Administration.

L'association dispose pour ses dépenses:

- a) des cotisations annuelles,
- b) du revenu de ses capitaux,
- c) des dons et des legs qui lui sont faits,
- d) de toutes autres recettes.

**Art. 17.** Avant d'être soumis à l'assemblée générale, les comptes de l'exercice écoulé sont vérifiés par un commissaire nommé par l'assemblée générale.

### **Chapitre 6. Dissolution**

**Art. 18.** En cas de dissolution volontaire ou judiciaire de l'association, l'assemblée générale déterminera la destination des biens de l'association dissoute.

Fait à Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Référence de publication: 2015012136/92.

(150014312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

### **J Manhattan Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 791.791,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.031.

L'an deux mil quatorze, le premier décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Lequel comparant ayant agi comme mandataire spécial des Associés de J MANHATTAN SARL, une société à responsabilité limitée, (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.031, constituée par acte reçu du notaire instrumentant, en date du 26 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés, numéro 1856 du 29 juillet 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 octobre 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association (ci-après la «Société»), enregistrée à Luxembourg AC, le 31 octobre 2014, LAC/2014/51059, non encore déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

en vertu de procurations sous seing privé, qui sont restées annexées à l'assemblée générale extraordinaire du 22 octobre 2014. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée au présent acte rectificatif, le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter que lors de l'Assemblée du 22 octobre 2014 de la Société, une erreur matérielle s'est glissée dans l'acte et notamment au niveau de la rédaction de l'article 5.1 au sein de la «Troisième Résolution».

Dès lors, il y a lieu de modifier dans les versions anglaise et française, l'article 5.1 de la «Troisième Résolution» pris lors de l'Assemblée:

### Version anglaise

#### Third resolution

“ **5.1.** The issued share capital of the Company is set seven hundred ninety one thousand seven hundred ninety one US Dollars (USD 791,791.-):

- Ninety four thousand two hundred ninety one (94,291) class A shares;
- Seventy seven thousand five hundred (77,500) class B shares;
- Seventy seven thousand five hundred (77,500) class C shares;
- Seventy seven thousand five hundred (77,500) class D shares;
- Seventy seven thousand five hundred (77,500) class E shares;
- Seventy seven thousand five hundred (77,500) class F shares;
- Seventy seven thousand five hundred (77,500) class G shares;
- Seventy seven thousand five hundred (77,500) class H shares;
- Seventy seven thousand five hundred (77,500) class I shares; and
- Seventy seven thousand five hundred (77,500) class J shares;

each share having a nominal value of one US Dollars (USD 1.-) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.”

### Version française

#### Troisième résolution

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à sept cent quatre-vingt-onze mille sept cent quatre-vingt-onze Dollars américains (USD 791.791.-) divisé en:

- Quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre-vingt-onze (94.291) parts sociales de classe A,
- Soixante-dix-sept mille cinq cent (77.500) parts sociales de classe B,
- Soixante-dix-sept mille cinq cent (77.500) parts sociales de classe C,
- Soixante-dix-sept mille cinq cent (77.500) parts sociales de classe D,
- Soixante-dix-sept mille cinq cent (77.500) parts sociales de classe E,
- Soixante-dix-sept mille cinq cent (77.500) parts sociales de classe F,
- Soixante-dix-sept mille cinq cent (77.500) parts sociales de classe G,
- Soixante-dix-sept mille cinq cent (77.500) parts sociales de classe H,
- Soixante-dix-sept mille cinq cent (77.500) parts sociales de classe I,
- Soixante-dix-sept mille cinq cent (77.500) parts sociales de classe J.

Chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un US dollars (USD 1,-) chacune, avec tous les droits et obligations tels que déterminés par les présents statuts.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2014. Relation: LAC/2014/58778. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Référence de publication: 2015012133/65.

(150014337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2015.

### **Ironman Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 193.799.

#### — STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FOURTEEN, ON THE THIRTIETH DAY OF THE MONTH OF DECEMBER,  
Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

World Endurance B.V., a private limited liability company (Besloten Vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) organised under the laws of Netherlands, with address at De Boelelaan 7, 1083HJ, Amsterdam, The Netherlands, registered with the Netherlands Chamber of Commerce under number 34373471 (hereafter referred to as the "Sole Member"),

hereby represented by Mr. Jérémie FERRIAN, lawyer, residing professionally in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy given under private seal, dated 22 December 2014.

The proxy signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed party hereby declares to form as follows:

**Art. 1. Form.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), Article 1832 of the Civil Code and by the present articles of association (the "Articles").

The Company may at any time be composed of one or several members, but not exceeding forty (40) members, notably as a result of the transfer of corporate units or the issue of new corporate units.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is, in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, on its own behalf or on behalf of third parties, the organisation, production, marketing, mediatisation, and communication of any kind of events, including but not limited to sports events.

The object of the Company is also the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as the providing of loans and granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also utilize its funds to invest in real estate and, provided such investment is ancillary to or related to the acquisition, holding, administration, development and management of the undertaking forming part of the group of the Company.

The Company may directly or through subsidiaries, branches and/or offices located in Luxembourg or abroad also create, register, exploit, hold, invest in, promote, transfer, sell, acquire, sub-contract, grant a license or the right to use all or part of intellectual property rights (and among others, but not limited to, software, logos, trademarks, tradenames, copyrights, patents or any other rights deriving from such software, logos, trademarks, tradenames, copyrights, patents) in any way whatsoever and according to the terms and conditions that the Company will consider useful.

The Company may borrow in any kind or form and may privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may regard as useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3. Name.** The name of the Company is "IRONMAN Luxembourg S.à r.l.".

**Art. 4. Duration.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by decision of the sole member or, in case of plurality of members, by a decision of the members' meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board, as defined in Article 12 of these Articles, may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the Manager or, as the case may be, the Board, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager or, as the case may be, by the Board.

**Art. 6. Corporate Capital.** The issued corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary corporate units, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

**Art. 7. Amendment of the corporate capital.** The corporate capital may at any time be amended by a decision of the sole member or by a resolution of the general meeting of members, as the case may be.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own corporate units.

**Art. 8. Rights and obligations attached to the corporate units.** Each corporate unit entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of members.

If the Company is composed of a single member, the latter exercises all powers which are granted by the 1915 Law and the Articles to all the members.

Ownership of a corporate unit carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the single member or the general meeting of members.

The creditors or successors of any of the members may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single member or of the general meeting of members, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of corporate units.** Each corporate unit is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of corporate units - Repurchase of corporate units.** If the Company is composed of one single member, the single member can transfer freely its corporate units.

If the Company is composed of several members, the corporate units may be transferred freely amongst members. However, the corporate units may only be transferred to non-members subject to the approval of the general meeting of members representing at least three quarters of the corporate capital by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the 1915 Law.

The Company may repurchase its own corporate units.

**Art. 11. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a member.** The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single member or any of the members does not have as effect to put the Company into liquidation.

**Art. 12. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be members.

Manager(s) are appointed and removed from office by a decision of the single member or, as the case may be, by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, the Managers are appointed for an undetermined period.

The manager(s) may be re-elected.

The manager(s) may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers (the "Board").

Any manager may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the Board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept, provided however that at least two managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the minutes of the meeting.

The convening notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication, as well as by a waiver expressly given by all managers present or represented at the meeting of the Board, as transcribed into the minutes of the meeting.

A convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

The sole member or, as the case may be, the general meeting of members may decide appointing managers of different classes. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the meeting and the managers shall be identified with respect to the class they belong.

The Board can only act or deliberate validly if a majority of the managers in office are present or represented.

Decisions of the Board are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by representation). In the event however the single member or, as the case may be, the general meeting of members has appointed different classes of managers, any resolutions of the Board may only be validly taken if they are approved by the majority of managers including at least one manager of each class.

The attendance list and the minutes of any meeting of the Board shall be signed by all managers present or represented at such meeting.

The Board may also unanimously pass resolutions on one or several similar documents by circular resolutions when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. Circular resolutions may be executed in counterparts.

Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

**Art. 13. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not have as effect to put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

**Art. 14. Liability of the managers.** No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 15. Representation of the Company.** The Company will be bound by the sole signature of the manager, in the case of a sole manager, and in the case of a Board, by the joint signature of two managers, provided however that in the event the single member or, as the case may be, the general meeting of members has appointed different classes of managers, the Company will only be validly bound by the joint signature of managers including at least one manager of each class (including by way of representation).

In all circumstances, the Company shall be bound towards third parties by (i) the signature of the sole manager or by (ii) the joint signature of one class A manager and one class B manager or by (iii) the joint signatures of single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers within the limits of such power.

**Art. 16. General meetings of members.** As long as the Company is composed of a sole member, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of members.

Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law are not applicable to that situation.

In case the Company is composed of several members, the decisions of the members are taken in a general meeting of members.

An annual general meeting of members approving the annual accounts shall be held annually within six (6) months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 17. Decisions of the members.** Collective decisions are only validly taken insofar as members owning more than half of the corporate capital adopt them. However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the members owning at least three-quarters of the Company's corporate units. Change of nationality of the Company requires unanimity.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The decisions of the single member or, as the case may be, of the general meeting of members are documented in writing and are kept at the registered office of the Company.

The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

**Art. 18. Financial year.** The financial year begins on the first January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 19. Annual accounts.** At the end of each financial year, the Company's annual accounts are established by the manager or, as the case may be, the Board. The manager, in the case of a sole manager, or, as the case may be, the Board, prepares a general inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each member or his/her/its attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the Company's registered office communication of the said inventory and balance sheet.

**Art. 20. Allocation of profits.** The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by resolution of the member(s), as the case may be.

Notwithstanding the preceding provisions, the manager, in the case of a sole manager or, as the case may be, the Board, may decide to pay interim dividends to the member(s) before the end of the year on the basis of a statement of accounts showing (i) that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles (ii) and that any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the member(s).

**Art. 21. Dissolution - liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single member or one of the members.

The liquidation of the Company shall be decided by the single member or by members' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be members, appointed by the single member or by the general meeting of members, who shall determine their powers and their compensation.

**Art. 22. Matters not provided.** All matters not specifically governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

*Subscription and Payment in cash*

The Articles having thus been drawn up by the Sole Member, these corporate units have been entirely subscribed and paid up in cash by the Sole Member.

All the corporate units have been fully subscribed and totally paid up in cash by the above named Sole Member so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), is from this day on at the free disposal of the Company.

Evidence of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 183 of the 1915 Law, have been complied with.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately EUR 1,250.-.

*Resolutions of the members*

Immediately after the incorporation, the Members representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Member resolved to set at five (5) the number of managers.

The Sole Member resolved to appoint the following managers for an unlimited duration, with the powers set forth in Article 12 of the Articles:

(i) Andrew Lawrence Messick, director, born in North Carolina (USA), on 28 September 1963, residing at 2701 North Rocky Point Dr, Suite 1250, Tampa, FL 33607, United States of America;

(ii) James Patrick Gramling, director, born in Florida (USA), on 29 May 1969, residing at 2701 North Rocky Point Dr, Suite 1250, Tampa, FL 33607, United States of America;

(iii) Steven Louis Johnston, director, born in Oregon (USA), on 27 December 1969, residing at 2701 North Rocky Point Dr, Suite 1250, Tampa, FL 33607, United States of America;

(iv) Thomas Gunther Dieckhoff, director, born in Dusseldorf (Germany), on 5 September 1957, residing at Steinheimer Vorstadt 34-36, 63456 Hanau, Germany; and

(v) Bjorn Steinmetz, director, born in Bruchsal (Germany), on 8 January 1973, residing at Steinheimer Vorstadt 34-36, 63456 Hanau, Germany.

*Second resolution*

The registered office shall be at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

*Third resolution*

The Sole Member resolved that the first accounting period of the Company will start on the date hereof and will end on 31<sup>st</sup> December 2015 (included).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE TRENTIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE,

Pardevant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

## A COMPARU

World Endurance B.V., une société à responsabilité limitée (Besloten Vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) de droit néerlandais ayant son siège social à De Boelelaan 7, 1083HJ, Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée à la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 34373471 (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représenté par Monsieur Jérémie FERRIAN, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, daté du 22 décembre 2014.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par l'Article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte et pour le compte de tiers, l'organisation, production, commercialisation, médiatisation et communication d'évènements de tout genre, y compris mais sans s'y limiter d'évènements sportifs.

La Société a également pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut également utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier et, à condition qu'un tel investissement soit accessoire ou connexe à l'acquisition, la détention, l'administration, le développement et la gestion d'une société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société, la Société peut investir dans des droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut également, directement ou par l'intermédiaire de filiales, succursales et/ou bureaux situés au Luxembourg ou à l'étranger, créer, enregistrer, exploiter, détenir, investir dans, promouvoir, transférer, vendre, acquérir, sous-traiter, concéder une licence ou un droit d'utilisation sur tout ou partie d'un droit de propriété intellectuelle (et entre autres, mais sans s'y limiter, sur un logiciel, un logo, une marque commerciale, un nom commercial, un droit d'auteur, un brevet ou tout autre droit dérivé d'un logiciel, logo, marque commerciale, nom commercial, droit d'auteur, brevet) de quelque façon que ce soit et selon les termes et conditions que la Société considérera utiles.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 3. Dénomination.** La Société prend la dénomination de «IRONMAN Luxembourg S.à r.l.».

**Art. 4. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée des associés.

Le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de gérance, comme défini à l'Article 12, peut pareillement établir des succursales et des filiales aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de gérance de la Société.

**Art. 6. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts - Rachats de parts sociales propres.** Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, par application des prescriptions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

La Société peut racheter ses parts sociales.

**Art. 11. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 12. Gérance de la Société.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise par l'associé unique ou, le cas échéant, par une décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée.

Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de Gérance (le «Conseil de gérance»).

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne.

Les gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux gérants soient présents en personne ou par conférence téléphonique.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation.

La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, ainsi que par une renonciation expresse donnée par tous les gérants présents ou représentés à la réunion du Conseil de gérance, cette renonciation étant mentionnée dans le procès-verbal de la réunion.

Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil de gérance.

L'associé unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des Gérants de classes différentes. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Le Conseil de gérance ne peut agir ou délibérer valablement que si une majorité des gérants en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés

aurait nommé différentes classes de gérants, toute résolution du Conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des Gérants, y inclus au moins un gérant de chaque classe.

Les listes de présence et les procès-verbaux des réunions du Conseil de gérance devront être signés par les gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le Conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment signés l'existence de la résolution.

Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

**Art. 13. Événements affectant les gérants.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 14. Responsabilité des gérants.** Aucun gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 15. Représentation de la Société.** La Société sera engagée par la signature individuelle en cas de gérant unique, et en cas d'un Conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de chaque classe (y inclus par voie de représentation).

En toutes circonstances, la Société sera valablement engagée envers les tiers par (i) la signature du gérant unique ou par (ii) la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par (iii) la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 16. Assemblée générale des associés.** Tant que la Société ne comporte qu'un (1) associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Dans ces cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés.

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette l'assemblée.

**Art. 17. Décisions des associés.** Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant que les associés possédant plus que la moitié du capital les adoptent. Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés possédant au moins les trois quarts des parts sociales de la Société, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée des associés, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, seront établies par écrit et tenues par la gérance au siège social de la Société.

Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

**Art. 18. Année sociale.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et finit le 31 décembre.

**Art. 19. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de gérance. Le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de gérance dresse un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

**Art. 20. Répartition des bénéfices.** Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice social.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil peut décider de payer à l'associé unique ou, le cas échéant, aux associés des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi de 1915 ou des Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

**Art. 21. Dissolution, liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

La liquidation de la Société sera décidée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés selon le cas par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22. Disposition générale.** Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seraient régies conformément à la Loi de 1915.

#### *Souscription et libération en numéraire*

Les présents Statuts ayant été arrêtés par l'Associé Unique, les parts sociales de la Société ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées par versement en espèces par l'Associé Unique prénommé de sorte que le montant de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'Article 183 de la Loi de 1915, ont été respectées.

#### *Evaluations des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à EUR 1.250,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique représentant l'entière du capital social de la Société a pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de fixer à cinq (5) le nombre de Gérants.

L'Associé Unique a décidé de nommer les gérants suivants pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article 12 des Statuts:

(i) Andrew Lawrence Messick, administrateur, né à North Carolina (USA), le 28 septembre 1963, résidant à 2701 North Rocky Point Dr, Suite 1250, Tampa, FL 33607, Etats-Unis d'Amérique;

(ii) James Patrick Gramling, administrateur, né à Florida (USA), le 29 mai 1969, résidant à 2701 North Rocky Point Dr, Suite 1250, Tampa, FL 33607, Etats-Unis d'Amérique;

(iii) Steven Louis Johnston, administrateur, né à Oregon (USA), le 27 décembre 1969, résidant à 2701 North Rocky Point Dr, Suite 1250, Tampa, FL 33607, Etats-Unis d'Amérique;

(iv) Thomas Gunther Dieckhoff, administrateur, né à Dusseldorf (Allemagne), le 5 septembre 1957, résidant à Steinheimer Vorstadt 34-36, 63456 Hanau, Allemagne; et

(v) Bjorn Steinmetz, administrateur, né à Bruchsal (Allemagne), le 8 janvier 1973, résidant à Steinheimer Vorstadt 34-36, 63456 Hanau, Allemagne

##### *Seconde résolution*

Le siège social est fixé au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

##### *Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé que la première période comptable de la Société commencera au jour du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015 (inclus).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite par le mandataire des comparants, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, les présentes minutes.

Signé: J. FERRIAN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 06 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/251. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015011389/457.

(150013054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

**Community Investing Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 146.340.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-ninth of December.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of COMMUNITY INVESTING FUND, société d'investissement à capital variable, with registered office at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 146340, incorporated by a deed of the undersigned notary, on May 19, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1208 of June 22, 2009.

The meeting is opened at 3.00 p.m., Mrs Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg is elected chairman of the meeting.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address at Luxembourg.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda sent by registered mail to all the shareholders on December 10, 2014.

II.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies of the shareholders and the proxy of the board of directors will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III.- It appears from the attendance list, that out of 14,571 shares in circulation, 8,309 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

IV.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Decision to dissolve the Fund and to put it into liquidation with effect as of the date of the meeting or any other date as may be decided by the shareholders upon proposal of the chairman of the meeting;

2. To appoint Mazars represented by Mr. Frédéric Mosele as liquidator and to determine his powers and remuneration; and

3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to approve to put the Fund into liquidation.

*Second resolution*

The general meeting decides to approve Mazars Luxembourg, having its registered office in 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg -RCS Luxembourg B 159.962. represented by Mr. Frédéric Mosele as liquidator.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

It may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers he determines and for the period it will fix.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 6 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/290. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011178/61.

(150013139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

**CORPORE + SANO Benelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.834.

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de décembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CORPORE + SANO Benelux S.A.", établie et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167834, (la "Société"), constituée originellement sous la dénomination sociale de "CORPORE + SANO Benelux S.à r.l.", suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1150 du 8 mai 2012,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 265 du 29 janvier 2014, contenant notamment l'adoption par la Société de sa dénomination sociale actuelle.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc BRAUN, diplômé en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

Le Président désigne Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Monsieur Yann ROYER de LINCLAYS, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à F-75008 Paris, 8, rue de la Baume (France), comme scrutateur.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent quatre-vingt-treize mille cent vingt euros (393.120,- EUR) afin de le porter de son montant actuel d'un million cinq cent soixante-douze mille cinq cents euros (1.572.500,- EUR) à un million neuf cent soixante-cinq mille six cent vingt euros (1.965.620,- EUR), par la création et l'émission trois cent quatre-vingt-treize mille cent vingt (393.120) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision relative à l'augmentation de capital proposée;

2. Souscription et libération intégrale des trois cent quatre-vingt-treize mille cent vingt (393.120) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune moyennant apport en espèces;

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article trois des statuts;

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent quatre-vingt-treize mille cent vingt euros (393.120,- EUR), pour le porter de son montant actuel de un million cinq cent soixante-douze mille cinq cents euros (1.572.500,- EUR) à un million neuf cent soixante-cinq mille six cent vingt euros (1.965.620,- EUR), par la création et l'émission de trois cent quatre-vingt-treize mille cent vingt (393.120) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Deuxième résolution  
Souscription - Libération*

L'assemblée constate que les trois cent quatre-vingt-treize mille cent vingt (393.120) actions nouvelles sont souscrites comme suit:

- la société "CHRYSALIDE FINANCE": . . . . .	203.120 actions;
- la société "HANNAH PARTICIPATIONS": . . . . .	100.000 actions;
- Monsieur Patrick CAMBIER: . . . . .	25.000 actions;
- Monsieur Philippe BOLEA: . . . . .	25.000 actions;
- la société "STEMATT Consulting AG": . . . . .	25.000 actions;
- la société "CH2": . . . . .	5.000 actions;
- Monsieur Alexandre CAMBIER: . . . . .	5.000 actions;
- Monsieur Christian CHAMBORD: . . . . .	5.000 actions;

et libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme globale de trois cent quatre-vingt-treize mille cent vingt euros (393.120,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**" Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à un million neuf cent soixante-cinq mille six cent vingt euros (1.965.620,- EUR), représenté par un million neuf cent soixante-cinq mille six cent vingt (1.965.620) actions avec une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune, intégralement libérées."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. BRAUN, J-M. POOS, Y. ROYER de LINCLAYS, P. CAMBIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 6 janvier 2015. 2LAC/2015/337. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011188/89.

(150013505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

**Decospar Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8016 Strassen, 9, rue des Carrières.  
R.C.S. Luxembourg B 158.756.

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of January.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Decospar Investments Limited, a corporation existing under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suites 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar, registered in the Commercial Register of Gibraltar under number 105340, (hereafter the "Sole Partner"),

here represented by Mr. Etienne Hermand, residing in L - 8016 Strassen, 9 rue des Carrières, by virtue of a proxy given in Gibraltar on 8 January 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, Decospar Investments Limited, prenamed is the current sole partner of Decospar Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B and number 158756 incorporated pursuant to a deed of the notary Gérard Lecuit residing in Luxembourg on 4 February 2011 published in the \_ Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 877 of 3 May 2011 (the "Company").

- the Company's share capital is set at twenty-five thousand Euro (25,000.-EUR) represented by twenty-five thousand (25,000) shares of a par value of one Euro (1.-EUR) each.

- that the agenda as follows:

- to transfer the registered office to L - 8016 Strassen, 9, rue des Carrières.

- to subsequently amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation,

Then the Sole Partner has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Partner decides to transfer the Company's registered office to L - 8016 Strassen, 9, rue des Carrières.

*Second resolution*

The Sole Partner decides to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

**Art. 5. (First paragraph).** "The registered office is established in the municipality of Strassen."

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,200.

*Powers*

The appearing person, acting in the above stated capacity does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Senningerberg, on the date stated above.

After reading this deed, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Decospar Investments Limited, une société de droit de Gibraltar, ayant son siège social à Suites 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar, enregistrée à Gibraltar sous le numéro 105340, (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Etienne Hermand, demeurant à L - 8016 Strassen, 9, rue des Carrières, en vertu d'une procuration donnée le 8 janvier 2015 à Gibraltar.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que Decospar Investments Limited, précitée est le seul associé actuel de Decospar Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 158756 constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit de résidence à Luxembourg, en date du 4 février 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 877 du 3 mai 2011 (la «Société»).

- que le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,-EUR) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,-EUR) chacune.

- que l'agenda est comme suit:

- transférer le siège social de la Société à L - 8016 Strassen, 9, rue des Carrières.

- modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société.

Ensuite, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société à L - 8016 Strassen, 9, rue des Carrières.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5. (Premier paragraphe).** «Le siège social est établi dans la commune de Strassen.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.200.

*Pouvoirs*

La personne comparante es qualité qu'elle agit donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Etienne Hermand, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 16 janvier 2015. 1 LAC / 2015 / 1315. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011197/91.

(150013173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

**Steseler Uebstbaugenossenschaft, Société Coopérative.**

Siège social: L-7337 Heisdorf, 21, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 86.635.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/01/2015.

Référence de publication: 2015011650/10.

(150013348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

**DJ Manhattan Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 31.086.791,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.034.

L'an deux mil quatorze, le premier décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Lequel comparant ayant agi comme mandataire spécial des Associés de DJ MANHATTAN SARL, une société à responsabilité limitée, (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.034, constituée par acte reçu du notaire instrumentant, en date du 26 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés, numéro 1861 du 29 juillet 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 octobre 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association (ci-après la «Société»), enregistrée à Luxembourg AC, le 31 octobre 2014, LAC/2014/51058, non encore déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

en vertu de procurations sous seing privé, qui sont restées annexées à l'assemblée générale extraordinaire du 22 octobre 2014. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée au présent acte rectificatif, le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter que lors de l'Assemblée du 22 octobre 2014 de la Société, une erreur matérielle s'est glissée dans l'acte et notamment au niveau de la rédaction de l'article 5.1 au sein de la «Troisième Résolution».

Dès lors, il y a lieu de modifier dans les versions anglaise et française, l'article 5.1 de la «Troisième Résolution» pris lors de l'Assemblée:

**Version anglaise**

*Third resolution*

“ **5.1.** The issued share capital of the Company is set at thirty one million sixty six thousand seven hundred and ninety one US Dollars (USD 31,066,791.-):

- Three million one hundred twenty one thousand seven hundred ninety one (3,121,791) class A shares;
- Three million one hundred five thousand (3,105,000) class B shares;
- Three million one hundred five thousand (3,105,000) class C shares;
- Three million one hundred five thousand (3,105,000) class D shares;
- Three million one hundred five thousand (3,105,000) class E shares;
- Three million one hundred five thousand (3,105,000) class F shares;
- Three million one hundred five thousand (3,105,000) class G shares;
- Three million one hundred five thousand (3,105,000) class H shares;
- Three million one hundred five thousand (3,105,000) class I shares;
- Three million one hundred five thousand (3,105,000) class J shares;

each share having a nominal value of one US Dollars (USD 1.-) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.”

**Version française**

*Troisième résolution*

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un millions soixante-six mille sept cent quatre-vingt-onze Dollars américains (USD 31.066.791.-) divisé en:

- Trois millions cent vingt-et-un mille sept cent quatre-vingt-onze (3.121.791) parts sociales de classe A,
- Trois millions cent cinq mille (3.105.000) parts sociales de classe B,
- Trois millions cent cinq mille (3.105.000) parts sociales de classe C,
- Trois millions cent cinq mille (3.105.000) parts sociales de classe D,
- Trois millions cent cinq mille (3.105.000) parts sociales de classe E,
- Trois millions cent cinq mille (3.105.000) parts sociales de classe F,
- Trois millions cent cinq mille (3.105.000) parts sociales de classe G,
- Trois millions cent cinq mille (3.105.000) parts sociales de classe H,
- Trois millions cent cinq mille (3.105.000) parts sociales de classe I,

- Trois millions cent cinq mille (3.105.000) parts sociales de classe J.

Chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un US dollars (USD 1,-) chacune, avec tous les droits et obligations tels que déterminés par les présents statuts.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2014. Relation: LAC/2014/58780. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011220/65.

(150012795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

### **Loki Invest S.A., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 193.795.

### — STATUTS

L'an deux mille quinze, le douze janvier.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

#### A COMPARU

La société «ARIELLE COMPANY LIMITED», établie à Londres W1S 4PW, 12, Old Bond Street, ici représentée par Madame Sandrine ORTWERTH, salariée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri,

en vertu d'une procuration sous seing privé (ci-après désignée la «Comparante»).

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la Comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle Comparante, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «LOKI INVEST S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de ventes, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

L'énumération qui précède est à comprendre au sens large et est purement énonciative et non limitative.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à SEPT CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (780.000.- EUR) représenté par SEPT MILLE HUIT CENTS (7.800) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

**Art. 6.** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## **Titre III. Administration**

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Dans les délibérations du conseil d'administration, la voix du président est prépondérante.

**Art. 10.** La société est engagée en toutes circonstances, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la seule signature de l'administrateur unique, soit par la seule signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 12.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

## **Titre IV. Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

## **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à l'endroit indiqué dans les avis de convocations, le deuxième jeudi du mois de février à 15 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

## **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 30 septembre 2015.
2. La première assemblée ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

#### *Souscription - Libération*

Les actions ont toutes été souscrites par la Comparante, préqualifiée.

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de SEPT CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (780.000.- EUR) est dès maintenant à disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

La Comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille trois cents euros (2.300.- EUR).

#### *Décisions de l'associée unique*

La Comparante, pré-qualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2020:
  - Monsieur Etienne GILLET, expert-comptable, né à Bastogne (Belgique), le 19 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri;
  - Monsieur Laurent JACQUEMART, expert-comptable, né à Daverdisse (Belgique), le 19 juin 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri;
  - Monsieur Joël MARECHAL, salarié, né à Arlon (Belgique), le 12 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2020:

La société à responsabilité limitée «AUDITEX S. à r. l.», établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 91559.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ORTWERTH, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 13 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/966. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR COPIE CONFORME

Beringen, le 21 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011458/145.

(150012992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

**Marsch & McLennan Companies Regional Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 192.785.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of December.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

the company “Marsh & McLennan Companies Holdings (Luxembourg) S.à r.l.”, being a société à responsabilité limitée, having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under the number B171057;

Hereafter duly represented by Isabelle CHARLIER, lawyer, professionally residing at 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said powers of attorney, having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed conjoined with the Luxembourg Trade and Companies’ Register.

The appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state that he is the owner of all the corporate units (the “Sole Member”) of the company “Marsh & McLennan Companies Regional Holdings S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under the number B192785 (the “Company”), incorporated pursuant to a deed received by the prenamed notary on December 10, 2014 not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Thus, the Sole Member of the Company, represented as hereabove stated, requested the undersigned notary to state the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Member resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of four United States Dollars (USD 4.-) so as to bring it from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) corporate units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each to the amount of twenty thousand and four United States Dollars (USD 20,004.-) represented by twenty thousand and four (20,004) corporate units, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each and having the rights and obligations as set forth in the present resolutions.

*Subscription and Payment*

There now appears Isabelle CHARLIER, prenamed, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of the company Marsh & McLennan Companies Holdings (Luxembourg) S.à r.l., prenamed, represented as here above stated, declares subscribing in its name and on its behalf to the newly issued four (4) corporate units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the rights and obligations as stated in the present resolutions for an aggregate amount of four United States Dollars (USD 4.-) with a share premium having an aggregate amount of four hundred twenty-eight million two hundred eighty-eight thousand eight hundred ninety-four United States Dollars (USD 428,288,894) and to make payment in full for such new corporate unit with share premium by a contribution in kind detailed as follows:

- one (1) corporate unit with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-), with a share premium amounting to twenty-seven million six hundred thirty-one thousand two hundred twenty-five United States Dollars (USD 27,631,225) paid in full by a contribution in kind consisting in 100% of the shares of Marsh AS, a company organized under the laws of Norway (“MAN”), with a fair market value of twenty-seven million six hundred thirty-one thousand two hundred twenty-six United States Dollars (USD 27,631,226);

- two (2) corporate units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-), with a share premium amounting to three hundred forty-seven million seven hundred seventy-four thousand nine hundred ninety-eight United States Dollars (USD 347,774,998) paid in full by a contribution in kind consisting in 100% of the shares of Marsh & McLennan Deutschland GmbH, a company organized under the laws of Germany (“MMD”), with a fair market value of three hundred forty-seven million seven hundred seventy-five thousand United States Dollars (USD 347,775,000);

- one (1) corporate unit with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-), with a share premium amounting to fifty-two million eight hundred eighty-two thousand six hundred seventy-one United States Dollars (USD 52,882,671) paid in full by a contribution in kind consisting in 34,142 % of the shares of Marsh S.A., a company existing under the laws of Belgium (“MSB”), comprising five thousand nine hundred fifty-four (5,954) preferred shares and six thousand four hundred fifty (6,450) ordinary shares of MSB with a fair market value of fifty-two million eight hundred eighty-two thousand six hundred seventy-two United States Dollars (USD 52,882,672).

(the "Contribution").

It results from a valuation report issued by MMC International Holdings LLC on December 24, 2014 that:

"Based on the verification carried out as described above the value of the Contribution is at least equal to the value of the issued corporate units with the share premium."

The valuation report dated December 24 2014, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Having acknowledged the above described Subscription, the Sole Member, represented as stated above, expressly agreed with the description of the Subscription, its valuation and confirmed the validity of the Subscription and payment.

The value of the Shares has been approved by the board of managers of the Company.

#### *Second resolution*

The Sole Member resolves to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company which shall henceforth be read as follows:

"The subscribed capital of the Company is set at twenty-thousand and four United States Dollars (USD 20,004.-), represented by twenty-thousand and four (20,004) corporate units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

#### *Third resolution*

The Sole Member resolves to authorize any manager of the Company to do everything necessary and incidental to the above resolutions.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 6,950.-

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed is drawn up in Junglinster, on the day mentioned at the beginning of the document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le trente décembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### **A COMPARU:**

Marsh & McLennan Companies Holdings (Luxembourg) S.à r.l. une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 74, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B171057;

dûment représentée par Isabelle CHARLIER, avocat, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant de noter qu'elle détient toutes les parts sociales (l'«Associé Unique») de la société «Marsh & McLennan Companies Regional Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 74, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B192785 (la «Société») constituée suivant acte reçu par le notaire prénommé, en date du 10 décembre 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique de la Société, représenté comme décrit ci-dessus a demandé au notaire instrumentant de noter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre Dollars Américains (USD 4,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-), à un montant de vingt mille quatre Dollars Américains (USD 20.004,-) représenté par vingt mille quatre (20.004) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) et ayant les droits et obligations tels que décrits dans les présentes résolutions.

### *Souscription et paiement*

Apparaît maintenant Isabelle CHARLIER, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommée par Marsh & McLennan Companies Holdings (Luxembourg) S.à r.l., prénommé, représenté tel que décrit ci-dessus, déclare souscrire en son nom et pour son compte à quatre (4) parts sociales nouvellement émises ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, ayant les droits et obligations tels que décrits dans les présentes résolutions, pour une valeur totale de quatre Dollar Américain (4,-USD) avec une prime d'émission de quatre cent vingt-huit millions deux cent quatre-vingt huit mille huit cent quatre-vingt-quatorze Dollars Américains (428.288.894 USD) et d'effectuer le paiement de la totalité de ces parts sociales nouvellement émises avec la prime d'émission, au moyen d'une contribution en nature détaillée comme suit..

- une (1) part sociale, ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (1,- USD), avec une prime d'émission d'un montant de vingt-sept millions six cent trente et un mille deux cent vingt-cinq Dollars Américains (27.631.225 USD) payés en totalité par un apport en nature consistant en 100% des actions de Marsh AS, une société de droit norvégien («MAN»), ayant une valeur juste de marché de vingt-sept millions six cent trente et un mille deux cent vingt-six Dollars Américains (27.631.226 USD);

- deux (2) part sociales, ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (1,- USD), avec une prime d'émission d'un montant de trois cent quarante-sept millions sept cent soixante quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Dollars Américains (347.774.998 USD) payés en totalité par un apport en nature consistant en 100% des actions de Marsh & McLennan Deutschland GmbH, une société de droit allemand («MMD»), ayant une valeur juste de marché de trois cent quarante-sept millions sept cent soixante-quinze mille Dollars Américains (347.775.000 USD);

- une (1) part sociale, ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (1,- USD) chacune, avec une prime d'émission d'un montant de cinquante-deux millions huit cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante et onze Dollars Américains (52.882.671 USD) payés en totalité par un apport en nature consistant en 34,142 % des actions de Marsh S.A., une société de droit belge («MSB»), comprenant cinq mille neuf cent cinquante quatre (5.954) parts préférentielles et six mille quatre cent cinquante (6.450) parts ordinaires de MSB ayant une valeur juste de marché de cinquante-deux millions huit cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante-douze Dollars Américains (52.882.672 USD);

(la «Contribution»).

Il ressort d'un rapport d'évaluation en date du 24 décembre 2014, émis par MMC International Holdings LLC

que la valeur de le Contribution correspond au moins au nombre et à la valeur des parts sociales nouvellement émises avec la prime d'émission.

Le rapport d'évaluation en date du Décembre 24, 2014, signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restent attachés au présent acte.

Ayant pris connaissance de la Souscription décrite ci-dessus, l'Associé Unique, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, approuve la description de la Souscription, son évaluation et confirme la validité de la Souscription et le paiement.

La valeur des Actions de l'Associé Unique a été approuvée par le conseil de gérance de la Société.

### *Second résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe 1 des Statuts de la Société qui doit être lu comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à vingt mille quatre Dollars Américains (USD 20.004,-) représenté par vingt mille quatre (20.004) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-)»

### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'autoriser tout gérant de la Société d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

### *Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à 6.950,- EUR.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Isabelle CHARLIER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 07 janvier 2015. Relation GAC/2015/18. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015011482/163.

(150012741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

**Marthilor S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.216.500,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 159.258.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of January.

before us Me Edouard Delosch, notary, residing at Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1) Marthilux S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of EUR 16,899,300.-, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.942

hereby represented by Jennifer Ferrand, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 January 2015.

2) Thyclarlux S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of EUR 14,280.-, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B161.576

hereby represented by Jennifer Ferrand, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 January 2015.

(the "Shareholders").

The Shareholders are the shareholders of Marthilor S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of two million two hundred sixteen thousand five hundred euro (EUR 2,216,500.-), incorporated on 18 February 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 25 May 2011 number 1107, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.258 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 29 January 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 21 May 2014 number 1303.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To acknowledge the resignation of Mr Stephan Illenberger as statutory manager of the Company with effect as of 31 December 2014.

2 To appoint Mr Michael Reuther as new statutory manager of the Company with effect as of 15 January 2015 and for an unlimited period.

3 To amend article 9 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolutions.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders acknowledged the resignation of Mr Stephan Illenberger as statutory manager of the Company with effect as of 31 December 2014.

*Second resolution*

The Shareholders resolved to appoint Mr Michael Reuther, born on the 7 December 1971 in Siegburg (Germany) and residing professionally in An der Welle 4, D-60322 Frankfurt, Germany, as new statutory manager of the Company with effect as of 15 January 2015 and for an unlimited period.

*Third resolution*

The Shareholders resolved to amend the first and second paragraphs of article 9 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraphs will from now on read as follows:

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by (i) Mirko Dietz, (ii) Michael Reuther, (iii) Jennifer Ferrand, (iv) Thierry Denoyel and (v) Simon Barnes.

Mirko Dietz, Michael Reuther, Jennifer Ferrand, Thierry Denoyel and Simon Barnes are together referred hereinafter as the "Managers" or the "Board of Managers."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1.100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le quinzième jour de janvier,

Par-devant Nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1) Marthilux S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 16.899.300,-, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.942

représenté aux fins des présentes par Jennifer Ferrand, employé privée, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 8 janvier 2015.

2) Thycarlux S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 14.280,-, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.576

représenté aux fins des présentes par Jennifer Ferrand, employé privée, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 8 janvier 2015.

(les «Associés»)

Les Associés sont les associés de Marthilux S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de deux millions deux cent seize mille cinq cents euros (EUR 2.216.500,-), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 18 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 mai 2011 sous le numéro 1107, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.258 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 29 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 Mai 2014 sous le numéro 1303.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Démission de M. Stephan Illenberger en tant que gérant statutaire de la Société avec effet au 31 décembre 2014.

2 Nomination de M. Michael Reuther en tant que nouveau gérant statutaire de la Société avec effet au 15 janvier 2015 et pour une durée illimitée.

3 Modification de l'article 9 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés ont constaté la démission de M. Stephan Illenberger en tant que gérant statutaire de la Société avec effet au 31 décembre 2014.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés ont décidé de nommer M. Michael Reuther, né le 7 décembre 1971 à Siegburg en Allemagne et résidant professionnellement au An der Welle 4, D-60322 Frankfurt, Allemagne, en tant que nouveau gérant statutaire de la Société avec effet au 15 janvier 2015 et pour une durée illimitée.

*Troisième résolution*

Les Associés ont décidé de modifier les alinéas premier et deuxième de l'article 9 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus. Lesdits alinéas seront dorénavant rédigés comme suit:

" **Art. 9. Gestion.** La Société sera gérée par (i) Mirko Dietz, (ii) Michael Reuther, (iii) Jennifer Ferrand, (iv) Thierry Denoyel et (v) Simon Barnes.

Mirko Dietz, Michael Reuther, Jennifer Ferrand, Thierry Denoyel et Simon Barnes ensemble sont nommés ci-après les "Gérants" ou le "Conseil de Gérance".

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. FERRAND, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 16 janvier 2015. Relation: DAC/2015/813. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 21 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011485/125.

(150013290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

**Allianz Global Investors Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 71.182.

*Auszug aus der Niederschrift über die Jahreshauptversammlung der Anteilhaber der Allianz Global Investors Fund*

In der ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaft vom 23. Januar 2015 haben die Anteilhaber u.a. folgende Beschlüsse gefasst:

- Wiederwahl der Herren Daniel Lehmann, Frank Klausfelder, Markus Nilles sowie Markus Breidbach als Mitglieder des Verwaltungsrats bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft in 2016.
- Wiederwahl von PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxemburg mit geänderter Berufsanschrift 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, Luxembourg (vorher: 400, route d'Esch, 1014 Luxembourg) als Abschlussprüfer bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft in 2016.

Senningerberg, den 23. Januar 2015.

Für die Richtigkeit des Auszuges

Allianz Global Investors GmbH, Luxembourg Branch

Markus Biehl / Oliver Eis

Référence de publication: 2015012500/19.

(150015210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

**Azur Investments Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*AZUR INVESTMENTS HOLDING S.A.*

Référence de publication: 2015012549/10.

(150014740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.